

**PROCES-VERBAL**  
**du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du mardi 27 Mai 2014**

L'an deux mille quatorze, le mardi 27 mai à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 14 mai 2014, se sont réunis en séance ordinaire et publique à Douains, sous la présidence de M. Gérard VOLPATTI, président sortant.

Il procède à l'appel nominal des délégués et constate la présence des **délégués titulaires** suivants :

Patrick MENARD, Nicole DELATRE, Michel ALBARO, Jocelyne RIDARD, Guillaume GRIMM, Jean-Michel de MONICAULT, Catherine COUANON, Daniel BOISARD, Jacques POUCHIN, Alain GUENEAU, Pascal JOLLY, Claude LANDAIS, Lorraine FERRE, Pierre DURO, Gilbert NOEL, Gérard FRESLON, André TURC, Sylvain BIGNON, Michel KAESSER, Yves ROCHETTE, Mauricette PERLY, Jean BONNAFOUS, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Pascaline LACOMBE, Alain DUVAL, Patrick HEITZ, Jean-Pierre METAYER, Yvette ALRIQUET, Gérard VOLPATTI, Cécile CARON, Pieternella COLOMBE, Jean-Michel MAUREILLE, Thierry HUIBAN, Alain JOURDREN, Marcel BENY, Pascal POISSON, Sébastien LECORNU, Nathalie LAMARRE, Henri-Florent COTTE, Léocadie ZINSOU, Thierry CANIVET, Dominique MORIN, Johan AUVRAY, Nicole BALMARY, Alexandre HUAU-ARMANI, Jeanne DUCLOUX, Hervé HERRY, Nathalie ROGER, Thierry CALOT, Agnès BRENIER, France BROUTY, Philippe CLERY-MELIN, Jérôme GRENIER, Sylvie MALIER, Steve DUMONT, Philippe NGUYEN THANH, Héléne SEGURA, Erik ACKERMANN, Lysianne ELIE-PARQUET, Claude ANSEAUME, Christian BIDOT.

**Pouvoirs :**

Frédérique DAIGREMONT à Pascal JOLLY ; Christian LE DENMAT à Pascal LEHONGRE ; Jean-Luc MAUBLANC à Gérard VOLPATTI ; Dominique LE LOUEDEC à Cécile CARON ; Catherine GIBERT à Nathalie LAMARRE ; François OUZILLEAU à Sébastien LECORNU ; Valentin LAMBERT à Dominique MORIN ; Mariemke de ZUTTERE à Nathalie ROGER ; Brigitte LIDOME à Steve DUMONT.

**Délégués suppléants votants (en l'absence du délégué titulaire) :**

Jean-Pierre QUIRIN, Henri VENTROUX, Pierre METROT.

Gérard VOLPATTI constate que le quorum est atteint

Mauricette PERLY est désignée Secrétaire de séance

M. Sébastien LECORNU procède à l'appel des délégués communautaires et prend acte des pouvoirs.

M. Gérard VOLPATTI rappelle que les feuilles d'émargement des procès-verbaux des 17 et 18 février 2014 sont toujours à disposition des anciens délégués communautaires, pour signature.

Il précise également qu'un complément de rapport est remis ce soir, en séance. Il s'agit de l'analyse des offres relative à l'ouverture d'une ligne de trésorerie, délibération inscrite à l'ordre du jour.

Par ailleurs, il invite les délégués communautaires et adjoints des communes membres de la CAPE à adresser, pour le 02 juin au plus tard, leurs souhaits en matière de commissions techniques. Ce rapport devant être délibéré le 24 juin prochain, date du prochain conseil communautaire.

A la demande de certains délégués, une réflexion sera menée sur l'organisation de ces réunions, afin de fixer notamment un jour et une heure pour la tenue de chacune.

Enfin, monsieur le Président propose de faire circuler, au cours de la séance, les arrêtés de signatures des onze différents budgets (principal et annexes).

★ ★ ★ ★ ★

### 88/05/2014 : Election des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et composition des jurys de concours ou de maîtrise d'œuvre

Ce rapport est présenté par M. Gérard VOLPATTI.

Deux listes ont été déposées dans les délais et formes prévues par la délibération 58-05-2014:

- Liste A : Pascal LEHONGRE (tête de de liste), Yves ROCHETTE, Jérôme GRENIER, Jean-Michel MAUREILLE, Pascal JOLLY, Agnès BRENIER, Alain DUVAL, Cécile CARON, Michel KAESSER, Philippe SAMSON
- Liste B : Jacques POUCHIN (tête de liste), Nicole DELATRE, Guillaume GRIMM, Lorraine FERRE, Alain GUENEAU, Jocelyne RIDARD, Gilbert NOEL, Lysiane ELIE-PARQUET, Alain JOURDREN, Yvette ALRIQUET.

Le vote est effectué à bulletins secrets

Les résultats du scrutin sont les suivants :

Nombre de votants	74
Nombre de suffrages déclarés nuls (article L.66 du Code électoral)	
Bulletins NULS	2
Nombre de suffrages exprimés :	72
- Liste A : Pascal LEHONGRE (tête de liste)	48
- Liste B : Jacques POUCHIN (tête de liste)	24

Par application du scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, la liste A obtient 3 sièges et la liste B obtient 2 sièges.

En conséquence, la commission d'appel d'offres est donc composée de la manière suivante :

- Le Président de la CAPE : Gérard VOLPATTI (ou son 1<sup>er</sup> vice-Président par arrêté)

**Titulaires :**

Pascal LEHONGRE  
Yves ROCHETTE  
Jérôme GRENIER  
Jacques POUCHIN  
Nicole DELATRE

**Suppléants :**

Jean-Michel MAUREILLE  
Pascal JOLLY  
Agnès BRENIER  
Guillaume GRIMM  
Lorraine FERRE

Conformément aux dispositions de l'article 22-III du code des marchés publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offre par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

La commission d'appel d'offres aura un caractère permanent pour la durée du mandat et servira de base au jury de concours et à la commission composée en Jury visés par les articles 24, 38 et 74-III (pouvoir adjudicateur) et 167 et 168 III (entité adjudicatrice) du code des marchés publics.

★ ★ ★ ★ ★

[89/05/2014 : Nomination des membres de la commission consultative des services publics locaux \(CCSPL\)](#)

Ce rapport est présenté par M. Gérard VOLPATTI.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

3 abstentions (Mme Hélène SEGURA, MM. Philippe NGUYEN THANH et Erik ACKERMANN)

- de désigner les membres suivants pour siéger à la commission consultative des services publics locaux :
  - Monsieur le Président de la CAPE : Gérard VOLPATTI (ou son 1<sup>er</sup> vice-Président)
  - Huit Elus, membres du conseil communautaire :
    - Pascal LEHONGRE
    - Yves ROCHETTE
    - Jérôme GRENIER
    - Alain DUVAL
    - Jean-Michel MAUREILLE
    - Pascal JOLLY
    - Mauricette PERLY
    - Nicole DELATRE

- Neuf représentants d'associations locales, à savoir :
  - UFC que choisir,
  - Union commerciale de Pacy-sur-Eure,
  - Union commerciale de Vernon,
  - Groupement Interprofessionnel de la région de Vernon (GIRV),
  - Chambre d'Agriculture,
  - Vernon Train de Vie,
  - Collectif Veille Santé Ecologie,
  - Association des parents d'élèves du collège de Bueil,
  - Association de Sauvegarde du quartier de Bizy.

La commission pourra également sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

★ ★ ★ ★ ★

## 90/05/2014 : Nomination des membres de la commission de délégation de service public

---

Ce rapport est présenté par M. Gérard VOLPATTI.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

3 abstentions (Mme Hélène SEGURA, MM. Philippe NGUYEN THANH et Erik ACKERMANN)

- de désigner les membres suivants pour siéger à la commission de délégation de service public :
  - Le Président de la CAPE : Gérard VOLPATTI (ou son 1<sup>er</sup> vice-Président)
  - Les cinq titulaires et les cinq suppléants suivants :

### Titulaires :

Pascal LEHONGRE  
Jérôme GRENIER  
Pascal JOLLY  
Patrick HEITZ  
Alain DUVAL

### Suppléants :

Jacques POUCHIN  
Michel CITHER  
Cécile CARON  
Jocelyne RIDARD  
Yvette ALRIQUET

★ ★ ★ ★ ★

## 91/05/2014 : Désignation des représentants de la CAPE pour siéger au Groupe Régional Santé Environnement (GRSE)

---

Ce rapport est présenté par M. Gérard VOLPATTI.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

3 abstentions (Mme Hélène SEGURA, MM. Philippe NGUYEN THANH et Erik ACKERMANN)

- de désigner les membres suivants pour siéger au Groupe Régional Santé Environnement (GRSE) :

**Titulaire :**

Philippe CLERY-MELIN

**Suppléante :**

Frédérique ROMAN

★ ★ ★ ★ ★

## 92/05/2014 : Désignation d'un représentant au sein du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles en Basse-Seine (SPPPI)

---

Ce rapport est présenté par M. Gérard VOLPATTI.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

3 abstentions (Mme Hélène SEGURA, MM. Philippe NGUYEN THANH et Erik ACKERMANN)

- de désigner les membres suivants pour siéger au Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles en Basse-Seine (SPPPI) :

**Titulaire :**

Daniel BOISARD

**Suppléante :**

Jean-Michel MAUREILLE

★ ★ ★ ★ ★

## 93/05/2014 : Désignation du représentant de la CAPE à l'élaboration du Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA)

---

Ce rapport est présenté par M. Gérard VOLPATTI.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

3 abstentions (Mme Hélène SEGURA, MM. Philippe NGUYEN THANH et Erik ACKERMANN)

- de désigner le membre suivant pour siéger au Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA) :

- Daniel BOISARD.

★ ★ ★ ★ ★

## 94/05/2014 : Représentation au sein du Comité responsable du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

---

Ce rapport est présenté par M. Gérard VOLPATTI.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

3 abstentions (Mme Hélène SEGURA, MM. Philippe NGUYEN THANH et Erik ACKERMANN)

- de désigner les membres suivants pour siéger au Comité responsable du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) :

### Titulaire :

- Philippe CLERY-MELIN

### Suppléant :

- Catherine GIBERT

★★★★★★

## 95/05/2014 : Concours des villes et villages fleuris

---

Ce rapport est présenté par M. Gérard VOLPATTI.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

3 abstentions (Mme Hélène SEGURA, MM. Philippe NGUYEN THANH et Erik ACKERMANN)

- de désigner le membre suivant pour intégrer un jury de secteur :

- Jean-Michel de MONICAULT

★★★★★★

## 96/05/2014 : Désignation des membres de la commission intercommunale d'accessibilité

---

Ce rapport est présenté par M. Alain DUVAL.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

3 abstentions (Mme Hélène SEGURA, MM. Philippe NGUYEN THANH et Erik ACKERMANN)

- de désigner les huit conseillers communautaires suivants, appelés à siéger à la commission intercommunale d'accessibilité :

- Alain DUVAL
- Jocelyne RIDARD
- France BROUTY
- Lysianne ELIE-PARQUET
- Jacques POUCHIN
- Jérôme GRENIER
- Agnès BRENIER
- Jean-Luc MAUBLANC

- de confirmer que siégeront également à cette commission, les membres suivants :
  - Monsieur le Président de la CAPE : Gérard VOLPATTI (ou son 1<sup>er</sup> vice-Président)
  - L' élu chargé de la voirie à Vernon,
  - Les responsables des services Transports, Sport et Aménagement-Logement de la CAPE,
  - 1 membre de l'Association des Paralysés de France – Evreux,
  - 1 membre de l'Union Nationale des Amis et Familles des Malades Mentaux – Evreux,
  - 1 membre du centre pour les jeunes amblyopes et déficients visuels Normandie-Lorraine – Le Mesnil-Esnard,
  - 1 membre d'Eure Habitat – Vernon,
  - 1 membre du délégataire des transports urbains,
  - 1 membre de l'association des retraités et des personnes âgées – Vernon,
  - 1 membre de Mob'emploi – Vernon (pilotée par ALFA),
  - 1 membre de la préfecture de l'Eure – Evreux,
  - 1 membre de l'association PREPARETOIT,
  - 1 membre de l'Amicale des Sourds d'Evreux et de l'Eure.

★ ★ ★ ★ ★

### 97/05/2014 : Désignation d'un délégué local pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Ce rapport est présenté par M. Sébastien LECORNU.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

3 abstentions (Mme Hélène SEGURA, MM. Philippe NGUYEN THANH et Erik ACKERMANN)

- de désigner le membre suivant pour siéger en tant que délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS) :
  - Gérard VOLPATTI

★ ★ ★ ★ ★

### 98/05/2014 : Formation des membres du conseil communautaire

Ce rapport est présenté par M. Gérard VOLPATTI.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que présentées ci-dessous :

La durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux ayant la qualité de salarié est fixée à 18 jours par élu et pour la durée du mandat, et ce quel que soit le nombre de mandats détenus.

Concernant les formations, sont pris en charge les frais d'enseignement (si l'organisme est agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les crédits sont plafonnés à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus. Le nombre de vice-présidents de la CAPE ayant été fixé à 12, sont validées les orientations suivantes en matière de formation : Les thèmes privilégiés seront, notamment :

- les fondamentaux de l'action publique locale,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,

Le montant des dépenses totales sera plafonné à 58 208 € du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus.

Chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la communauté d'agglomération : chapitre 65 – article 6535.

★ ★ ★ ★ ★

#### C 04/05/2014 : Décision de la Chambre Régionale des Comptes

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire prend acte de cette communication à l'unanimité.

★ ★ ★ ★ ★

#### 99/05/2014 : Budget annexe assainissement - Compte de Gestion 2013 du Receveur Communautaire

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le compte de gestion 2013 du budget annexe de l'assainissement, dont la synthèse est jointe au rapport.

★ ★ ★ ★ ★

#### 100/05/2014 : Compte administratif 2013 du budget annexe de l'Assainissement

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2013 du budget annexe de l'Assainissement ;



- d'approuver le bilan global de l'exercice 2013 :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
<b>RECETTES</b>		3 704 998 €	3 607 587.49 €	12 968 920 €	7 362 303.55 €	3 162 927.32 €
<b>DEPENSES</b>		3 704 998 €	2 067 895.61 €	12 968 920 €	7 598 388.93 €	4 393 952.83 €
<b>BALANCE</b>	Excédent		1 539 691.88 €			
	Besoin de financement				236 085.38 €	1 231 025.51 €
	Besoin TOTAL de financement				1 467 110.89 €	

- d'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2013 du budget annexe de l'Assainissement, comme suit :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Excédent</b>	1 539 691.88 €	- 1 467 110.89 €	<b>72 580.99 €</b>
<b>Besoin de financement</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Excédent</b>			
<b>Besoin de financement</b>	1 467 110.89 €	1 467 110.89 €	<b>- €</b>

Ces résultats seront repris lors de la Décision Modificative n°1 du budget 2014.

★ ★ ★ ★ ★

[101/05/2014 : Autorisation de programme n° 200710 « assainissement – canalisation des bords de Seine à Vernon » - révision](#)

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- **de réviser** l'autorisation de programme suivante :  
 ✓ **n° 200710 – Assainissement – Canalisations des Bords de Seine à Vernon**

Montant total et répartition des crédits de paiement :

Année	Montant
2007	689 316.00 €
2008	3 617 500.00 €
2009	-3 000 000.00 €
2010	1 493 791.00 €
2011	400 000.00 €
2012	600 000.00 €
2013	80 000.00 €
2014	50 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 930 607.00 €</b>

★ ★ ★ ★ ★

102/05/2014 : Autorisation de programme n° 201103 « assainissement – STEP de Bueil » - révision

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- **de réviser** l'autorisation de programme suivante :
  - ✓ **n° 201103 – Assainissement – STEP de Bueil**

Montant total et répartition des crédits de paiement :

Année	Montant
2011	76 300 €
2012	47 253 €
2013	211 207 €
2014	355 740 €
2015	3 400 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 090 500 €</b>

★ ★ ★ ★ ★

103/05/2014 : Autorisation de programme n° 201108 « assainissement – Filières boues Gadencourt » - révision

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- **de réviser** l'autorisation de programme suivante :
  - **n° 201108 – Assainissement – Filières boues Gadencourt**

Montant total et répartition des crédits de paiement :

Année	Montant
2011	19 900 €
2012	36 655 €
2013	769 725 €
2014	25 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>851 280 €</b>

★ ★ ★ ★ ★

104/05/2014 : Autorisation de programme n° 201209 « assainissement – Canalisations des bords de Seine II » - révision

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

M. Philippe NGUYEN THANH s'interroge sur l'état d'avancement de ce dossier.

M. Philippe VOLPATTI confirme que l'appel d'offres a été lancé, que sept candidats seront reçus le 28 mai prochain. Le démarrage des travaux est envisagé fin 2014 pour un raccordement des effluents fin 2015.

M. Erik ACKERMANN se dit surpris de l'augmentation sensible du coût de ces travaux. Il se demande si la « phase d'investigation » a été bien menée préalablement.

M. Gérard VOLPATTI l'explique par un changement de technicité coûteux lié à une problématique de terrain. S'y ajoute une actualisation des prix qui étaient bas à l'origine du dossier. Il souligne également que les travaux sont poursuivis sous-couvert des financeurs.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à la majorité

1 voix CONTRE (M. Erik ACKERMANN)

4 abstentions (M. Steve DUMONT, M. STEVE DUMONT –pouvoir de Brigitte LIDOME-, M. Alain GUENEAU, Mme Sylvie MALIER)

– **de réviser** l'autorisation de programme suivante :

✓ **n° 201209 – Assainissement – Canalisation des bords de Seine II**

Montant total et répartition des crédits de paiement :

Année	Montant
2012	50 000 €
2013	80 000 €
2014	590 000 €
2015	5 660 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 380 000 €</b>

★ ★ ★ ★ ★

#### 105/05/2014 : Budget annexe de l'Assainissement – décision modificative n° 1

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

– d'approuver la proposition de décision modificative n° 1 du budget annexe Assainissement, telle que présentée en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

#### 106/05/2014 : Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Compte de Gestion 2013 du Receveur Communautaire

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

– d'approuver le compte de gestion 2013 du budget annexe du SPANC, dont la synthèse est jointe au rapport.

★ ★ ★ ★ ★

#### 107/05/2014 : Compte administratif 2013 du budget annexe du SPANC

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2013 du budget annexe du SPANC,
- d'approuver le bilan global de l'exercice 2013 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
<b>RECETTES</b>	970 000 €	415 058.03 €	11 379 €	4 428.07 €	0.00 €
<b>DEPENSES</b>	970 000 €	378 870.68 €	11 379 €	9 878.99 €	0.00 €
<b>BALANCE</b>	Excédent				
	Besoin de financement			5 450.92 €	
	Besoin TOTAL de financement			5 450.92 €	

- d'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2013 du budget annexe du SPANC, comme suit :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Excédent	36 187.35 €	- 5 450.92 €	30 736.43 €
Besoin de financement			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Excédent			
Besoin de financement	5 450.92 €	5 450.92 €	- €

Ces résultats seront repris lors de la Décision Modificative n°1 du budget 2014.

★ ★ ★ ★ ★

#### [108/05/2014 : Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif \(SPANC\) – décision modificative n° 1](#)

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver la proposition de décision modificative n° 1 du budget annexe du SPANC, telle que présentée en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

#### [109/05/2014 : Budget annexe Eau en régie - Compte de Gestion 2013 du Receveur Communautaire](#)

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le compte de gestion 2013 du budget annexe de l'Eau en régie, dont la synthèse est jointe en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

#### [110/05/2014 : Compte administratif 2013 du budget annexe de l'Eau en régie](#)

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2013 du budget annexe de l'Eau en régie,

- d'approuver le bilan global de l'exercice 2013 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
<b>RECETTES</b>	8 212 177 €	8 287 411.04 €	3 705 039 €	2 301 211.51 €	282 154.00 €
<b>DEPENSES</b>	8 212 177 €	7 362 874.74 €	3 705 039 €	2 608 798.43 €	604 003.61 €
<b>BALANCE</b>					
	Excédent	924 536.30 €			
	Besoin de financement			307 586.92 €	321 849.61 €
	Besoin TOTAL de financement			629 436.53 €	

- d'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2013 du budget annexe de l'Eau en régie, comme suit :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Excédent</b>	924 536.30 €	- 629 436.53 €	<b>295 099.77 €</b>
<b>Besoin de financement</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Excédent</b>			
<b>Besoin de financement</b>	629 436.53 €	629 436.53 €	<b>- €</b>

Ces résultats seront repris lors de la Décision Modificative n°1 du budget 2014.

★ ★ ★ ★ ★

#### 111/05/2014 : Budget annexe de l'Eau en régie – décision modificative n° 1

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver la proposition de décision modificative n° 1 du budget annexe Eau en régie, telle que présentée en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

#### 112/05/2014 : Budget annexe de l'Eau en affermage - Compte de Gestion 2013 du Receveur Communautaire

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le compte de gestion 2013 du budget annexe de l'Eau en affermage, dont la synthèse est jointe en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

#### 113/05/2014 : Compte administratif 2013 du budget annexe de l'Eau en affermage

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2013 du budget annexe de l'Eau en affermage,

- d'approuver le bilan global de l'exercice 2013 :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
<b>RECETTES</b>		470 133 €	495 847.45 €	576 989 €	320 529.62 €	0.00 €
<b>DEPENSES</b>		470 133 €	316 079.22 €	576 989 €	30 714.95 €	225 947.12 €
<b>BALANCE</b>	Excédent		179 768.23 €		289 814.67 €	
	Besoin de financement					225 947.12 €
	Excédent TOTAL de financement					63 867.55 €

- d'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2013 du budget annexe de l'Eau en affermage, comme suit :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Excédent	179 768.23 €	- €	179 768.23 €
Besoin de financement			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Excédent	63 867.55 €		63 867.55 €
Besoin de financement			

Ces résultats seront repris lors de la Décision Modificative n°1 du budget 2014.

★ ★ ★ ★ ★

#### 114/05/2014 : Budget annexe de l'Eau en affermage – décision modificative n° 1

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver la proposition de décision modificative n° 1 du budget annexe de l'Eau en affermage, telle que présentée en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

#### 115/05/2014 : Budget annexe du Normandie Parc - Compte de Gestion 2013 du Receveur Communautaire

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le compte de gestion 2013 du budget annexe du Normandie Parc, dont la synthèse est jointe en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

#### 116/05/2014 : Compte administratif 2013 du budget annexe du Normandie Parc

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2013 du budget annexe du Normandie Parc,

- d'approuver le bilan global de l'exercice 2013 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
<b>RECETTES</b>	836 000.00 €	59 346.41 €	1 718 952.41 €	1 573 152.90 €	- €
<b>DEPENSES</b>	836 000.00 €	59 346.41 €	805 680.00 €	42 761.65 €	- €
<b>BALANCE</b>	Excédent			1 530 391.25 €	
	Besoin de financement				- €
	Excédent TOTAL de financement				1 530 391.25 €

- d'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2013 du budget annexe du Normandie Parc, comme suit :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Excédent	- €	- €	- €
Besoin de financement			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Excédent	1 530 391.25 €	- €	1 530 391.25 €
Besoin de financement			

Ces résultats seront repris lors de la Décision Modificative n°1 du budget 2014.

★ ★ ★ ★ ★

#### 117/05/2014 : Budget annexe du Normandie Parc – décision modificative n° 1

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver la proposition de décision modificative n° 1 du budget annexe du Normandie Parc, telle que présentée en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

#### 118/05/2014 : Budget annexe de l'Hôtel d'entreprises - Compte de Gestion 2013 du Receveur Communautaire

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le compte de gestion 2013 du budget annexe de l'Hôtel d'entreprises, dont la synthèse est jointe au rapport.

★ ★ ★ ★ ★

#### 119/05/2014 : Compte administratif 2013 du budget annexe de l'Hôtel d'entreprises

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

M. Philippe NGUYEN THANH constate que les travaux provisionnés pour le Normandie Parc et l'Hôtel d'entreprises n'ont pas été réalisés et le regrette.

M. Yves ROCHETTE rappelle que la CAPE a vendu les terrains de la zone Nord, représentant une recette non négligeable et qui permettra, notamment, d'aménager la zone Sud.

S'agissant de l'Hôtel d'entreprises, il rappelle que la construction de la deuxième tranche est achevée.

M. Alain GUENEAU considère que la compétence de la CAPE en matière de *développement économique* ne devrait pas se limiter au foncier mais devrait favoriser le don de terrain aux entreprises créatrices d'emplois par le biais d'un bail emphytéotique.

M. Yves ROCHETTE rappelle que le don ou la vente d'un terrain à l'euro symbolique est une aide illégale à une entreprise.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2013 du budget annexe de l'Hôtel d'entreprises ;
- d'approuver le bilan global de l'exercice 2013 :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
<b>RECETTES</b>		287 911 €	257 672.35 €	187 897 €	22 997.58 €	0.00 €
<b>DEPENSES</b>		287 911 €	134 246.82 €	187 897 €	10 147.31 €	0.00 €
<b>BALANCE</b>	Excédent		123 425.53 €		12 850.27 €	
	Besoin de financement					
	Excédent TOTAL de financement				12 850.27 €	

- d'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2013 du budget annexe de l'Hôtel d'entreprises, comme suit :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Excédent	123 425.53 €	- €	123 425.53 €
Besoin de financement			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Excédent	12 850.27 €		12 850.27 €
Besoin de financement			

Ces résultats seront repris lors de la Décision Modificative n°1 du budget 2014.

★ ★ ★ ★ ★

[120/05/2014 : Budget annexe de l'Hôtel d'entreprises – décision modificative n° 1](#)

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver la proposition de décision modificative n° 1 du budget annexe de l'Hôtel d'entreprises, telle que présentée en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★



121/05/2014 : Budget annexe de la Pépinière d'entreprises - Compte de Gestion 2013 du Receveur Communautaire

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le compte de gestion 2013 du budget annexe de la Pépinière d'entreprises, dont la synthèse est jointe en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

122/05/2014 : Compte administratif 2013 du budget annexe de la Pépinière d'entreprises

---

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2013 du budget annexe de la Pépinière d'entreprises ;
- d'approuver le bilan global de l'exercice 2013 :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
<b>RECETTES</b>		164 620.00 €	142 990.36 €	76 620.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>DEPENSES</b>		164 620.00 €	55 637.49 €	76 620.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>BALANCE</b>	Excédent		87 352.87 €			
	Besoin de financement					
	BesoinTOTAL de financement					
	ExcédentTOTAL de financement					

- d'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2013 du budget annexe de la Pépinière d'entreprises, comme suit :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Excédent	87 352.87 €		87 352.87 €
Besoin de financement			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Excédent			
Besoin de financement			

Ces résultats seront repris lors de la Décision Modificative n°1 du budget 2014.

★ ★ ★ ★ ★

## 123/05/2014 : Budget annexe de la Pépinière d'entreprises – décision modificative n°1

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver la proposition de décision modificative n° 1 du budget annexe de la Pépinière d'entreprises, telle que présentée en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

## 124/05/2014 : Budget annexe de la ZAE des Saules - Compte de Gestion 2013 du Receveur Communautaire

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le compte de gestion 2013 du budget annexe de la ZAE des Saules, dont la synthèse est jointe en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

## 125/05/2014 : Compte administratif 2013 du budget annexe de la ZAE des Saules

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2013 du budget annexe de la ZAE des Saules ;
- d'approuver le bilan global de l'exercice 2013 :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
RECETTES		2 305 753.00 €	1 246 633.28 €	2 179 475.70 €	1 151 152.09 €	
DEPENSES		2 305 753.00 €	1 206 087.73 €	2 179 475.70 €	1 126 594.70 €	
BALANCE	Excédent		40 545.55 €		24 557.39 €	
	Besoin de financement					- €
	Besoin TOTAL de financement					
	Excédent TOTAL de financement					24 557.39 €

- d'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2013 du budget annexe de la ZAE des Saules, comme suit :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Excédent	40 545.55 €	-40 545.55 €	0.00 €
Besoin de financement			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Excédent	24 557.39 €	40 545.55 €	65 102.94 €
Besoin de financement			

Ces résultats seront repris lors de la Décision Modificative n°1 du budget 2014.

★ ★ ★ ★ ★

## 126/05/2014 : Budget annexe de la ZAE des Saules– décision modificative n° 1

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver la proposition de décision modificative n° 1 du budget annexe de la ZAE des Saules, telle que présentée en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

## 127/05/2014 : Budget annexe de la caserne Fieschi - Compte de Gestion 2013 du Receveur Communautaire

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le compte de gestion 2013 du budget annexe de la caserne Fieschi, dont la synthèse est jointe en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

## 128/05/2014 : Compte administratif 2013 du budget annexe de la caserne Fieschi

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2013 du budget annexe de la caserne Fieschi ;
- d'approuver le bilan global de l'exercice 2013 :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
RECETTES		3 026 504.00 €	2 945 930.65 €	4 759 528.62 €	1 559 024.62 €	- €
DEPENSES		3 026 504.00 €	2 945 930.65 €	4 759 528.62 €	4 542 951.93 €	- €
BALANCE	Excédent		- €			
	Besoin de financement				2 983 927.31 €	- €
	Besoin TOTAL de financement					2 983 927.31 €

- d'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2013 du budget annexe de la caserne Fieschi, comme suit :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Excédent	- €	- €	- €
Besoin de financement			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Excédent			
Besoin de financement	2 983 927.31 €	- €	2 983 927.31 €

Ce budget présente un besoin de financement puisque son équilibre ne sera assuré que lors de la vente des terrains aménagés. Ces résultats seront repris lors de la Décision Modificative n°1 du budget 2014.

## 129/05/2014 : Budget annexe de la caserne Fieschi – décision modificative n° 1

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver la proposition de décision modificative n° 1 du budget annexe de la caserne Fieschi, telle que présentée en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

## 130/05/2014 : Budget annexe du Transport Urbain - Compte de Gestion 2013 du Receveur Communautaire

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le compte de gestion 2013 du budget annexe du Transport Urbain, dont la synthèse est jointe en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

## 131/05/2014 : Compte administratif 2013 du budget annexe du Transport Urbain

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

M. Philippe NGUYEN THANH constate que l'extraction du *transport scolaire* du budget annexe a permis une souplesse financière qui devrait permettre, selon lui, de favoriser les investissements en matière de transport en commun.

M Gérard VOLPATTI indique qu'une réflexion sur la création de lignes supplémentaires va être menée, en lien avec le PLD (Plan Local de Déplacement). Il ajoute qu'une nouvelle délégation de service public devra être lancée dans 1,5 an.

M. Claude LANDAIS considère que la navette de Giverny devrait être affectée à la compétence *Développement touristique* pour financer le stationnement, plutôt qu'au budget annexe *Transport urbain*.

M. Pascal LEHONGRE rappelle que le transport dit « commercial » doit faire partie du budget annexe *Transport urbain*.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2013 du budget annexe du Transport Urbain ;
- d'approuver le bilan global de l'exercice 2013 :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
<b>RECETTES</b>		2 781 069 €	2 915 656.69 €	819 224 €	304 194.45 €	70 600.00 €
<b>DEPENSES</b>		2 781 069 €	1 789 814.24 €	819 224 €	365 187.36 €	44 184.55 €
	Excédent		1 125 842.45 €			26 415.45 €
<b>BALANCE</b>	Besoin de financement				60 992.91 €	
	Besoin TOTAL de financement				34 577.46 €	

- d'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2013 du budget annexe du Transport Urbain, comme suit :

	<b>Résultat de la section</b>		
	<b>Avant affectation</b>	<b>Affectation du résultat</b>	<b>Après affectation</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Excédent</b>	1 125 842.45 €	- 34 577.46 €	<b>1 091 264.99 €</b>
<b>Besoin de financement</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Excédent</b>			
<b>Besoin de financement</b>	34 577.46 €	34 577.46 €	- €

Ces résultats seront repris lors de la Décision Modificative n°1 du budget 2014.

★ ★ ★ ★ ★

### 132/05/2014 : Budget annexe du Transport Urbain – décision modificative n° 1

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver la proposition de décision modificative n° 1 du budget du Transport Urbain, telle que présentée en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

### 133/05/2014 : Budget principal - Compte de Gestion 2013 du Receveur Communautaire

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le compte de gestion 2013 du budget Principal, dont la synthèse est jointe en annexe du rapport.

★ ★ ★ ★ ★

### 134/05/2014 : Compte administratif 2013 du budget Principal

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

M. Philippe NGUYEN THANH précise qu'il s'abstiendra sur cette délibération car il considère la gestion de ce budget, trop prudente.

M. Pascal LEHONGRE fait remarquer que l'excédent n'est pas important et qu'il ne représente que 5% du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

2 abstentions (Mme Hélène SEGURA, M. Philippe NGUYEN THANH)

- d'approuver le rapport de présentation générale du compte administratif 2013 du budget Principal ;

- d'approuver le bilan global de l'exercice 2013 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
<b>RECETTES</b>	38 334 499 €	38 654 007.48 €	12 996 507 €	7 153 792.82 €	1 934 834.47 €
<b>DEPENSES</b>	38 334 499 €	33 943 539.37 €	12 996 507 €	9 382 163.96 €	2 336 436.94 €
<b>BALANCE</b>					
Excédent		4 710 468.11 €			
Besoin de financement				2 228 371.14 €	401 602.47 €
Besoin TOTAL de financement				2 629 973.61 €	

**Il vous est proposé de réaliser le virement de la section de Fonctionnement vers la section d'Investissement correspondant au besoin de financement soit 2 629 973.61 €uros**

- d'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2013 du budget Principal, comme suit :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Excédent	4 710 468.11 €	-2 629 973.61 €	2 080 494.50 €
Besoin de financement			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Excédent			
Besoin de financement	2 629 973.61 €	2 629 973.61 €	0.00 €

Ces résultats seront repris lors de la Décision Modificative n°1 du budget 2014.

★★★★★

### 135/05/2014 : Budget Principal – décision modificative n° 1

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver la proposition de décision modificative n° 1 du budget Principal, telle que présentée en annexe du rapport.

★★★★★

### 136/05/2014 : Durées d'amortissements des immobilisations

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- de fixer les durées d'amortissements des immobilisations, comme suit :

Logiciels :	2 ans
Voitures :	5 ans
Camions et véhicules industriels :	7 ans
Mobiliers :	5 ans
Matériels de bureau électriques ou électroniques :	5 ans

Matériel informatique : .....	3 ans
Équipement de garage et ateliers : .....	10 ans
Équipement des cuisines : .....	10 ans
Équipements sportifs : .....	5 ans
Matériels industriels : .....	10 ans
Matériels classiques : .....	5 ans
Subventions d'équipement finançant des biens mobiliers, matériel ou études : .....	5 ans
Subventions d'équipement finançant des biens immobiliers ou des installations: .....	15 ans
Subventions d'équipement finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national : .....	30 ans

#### Amortissements spécifiques aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

Réseaux d'assainissement : .....	50 ans
Stations d'épuration (ouvrages lourds) : .....	50 ans
Stations d'épuration (ouvrages courants) : .....	25 ans
Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau : .....	30 ans
Installations pour le traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation) : .....	10 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installations de ventilation : .....	10 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs, etc.) : .....	4 ans
Bâtiments durables (en fonction du type de construction) : .....	50 ans
Bâtiments légers, abris : .....	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques : .....	15 ans
Engins de travaux publics, véhicules : .....	5 ans

- de fixer le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an, à 1 525 €.

★★★★★★

#### 137/05/2014 : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :
  - Montant : 1 000 000 €,
  - Durée : 12 mois,
  - Index : Euribor 1 mois moyen mensuel,
  - Marge sur index : 1.50 %,
  - Base de calcul des intérêts : exact/360,
  - Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle,
  - Frais de dossier : 650 €,
  - Commission de réservation : 0.10 % (1 000 €).
- d'autoriser monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec le Crédit Agricole.

★ ★ ★ ★ ★

138/05/2014 : Indemnités allouées à Monsieur le Receveur Communautaire

Ce rapport est présenté par M. Pascal LEHONGRE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'attribuer des indemnités de conseil et d'élaboration des documents budgétaires à Monsieur Philippe GUILLEE, Receveur communautaire, au taux de 100 %.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance après avoir informé l'assemblée de la date du prochain conseil communautaire :

- Mardi 24 juin à 19h00

La séance est levée à 21h15.

**Le Président,**

**Gérard VOLPATTI**

